

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
31 mai 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

2023D070

OBJET :
14. CONVENTION DE
SERVITUDE DE
PASSAGE AU PROFIT
D'ENEDIS AU STADE
CHARLES RATTEZ.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 23.06.2023

ID : 059-215904004-20230609-2023D070-DE



L'an deux mil-vingt-trois, le neuf JUIN à dix-sept heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS :

M. DELVOYE Philippe **donnant procuration** à M. CITERNE Joël
Monsieur TREDEZ Alain **donnant procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la société Enedis va procéder à des travaux d'amplification du réseau électrique de la société STAUB, sur la parcelle communale cadastrée A n° 827 située au stade Charles Rattez rue de la Prairie, d'une surface de 18 795 m².

Dans ce cadre, une convention de servitude de passage doit être formalisée, dont un exemplaire projet est annexé à la délibération.

Il est précisé qu'une indemnité forfaitaire sera versée à la commune, d'un montant de 340 €. Cette estimation a été confirmée par le service des domaines en date du 21/03/2023.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la servitude de passage d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 170 mètres parcelle communale A n° 827 située au stade Charles Rattez rue de la Prairie ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié authentifiant la convention de ladite servitude de passage, et tout document se rapportant à cette affaire ;
- autorise le versement de l'indemnité forfaitaire d'un montant de 340 € au profit de la commune.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.